PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

(PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

EXERCICE FISCAL 2024 /2025

NOM DE L'INSTITUTION : Akademi Kreyòl Ayisyen (AKA)

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No.[1]	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TPI Trésor public fonction. : TPF Fonds propres : FP Fonds Externe : FE	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉFENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCE-MENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALI-SATION	DÉLAI PRÉVISION-NEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
01	Enstalasyon yon estidyo odyo videyo	TP	4411	9,800,000.00	S	DEPX	Out	Septanm	Non	Pòtoprens	2 mwa												100%

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

(3) Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Gré à gré[2] : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

AKADEMI KREYÒL AYISYEN RAdPA

[1] Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPM et définitif dans le PAPMP.

[2] Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public